

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73 119

Objet

Instance n° 304/73/CG
Association pour la défense et la protection de la Grande Conche contre Maire de ROYAN.

DATE DE CONVOCATION

19 octobre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 octobre 1973

Nombre de conseillers
en exercice 25

Nombre de présents 22

Nombre de votants 21

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
26. OCT. 1973
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix neuf octobre à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, M. STIPAL, BUCHET, BUJARD, COLLE, MAULIN, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, PAREAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. adame BIDEAU par Melle FOUCHÉ
M. BARRIERE par M. BUCHET

Absents : MM. DOLECC, RIVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. BUJARD, Vice-Président de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire expose :

Par lettre en date du 24 Août 1973, M. le Secrétaire-Greffier du Tribunal Administratif de Poitiers a notifié au Maire copie du mémoire introductif d'instance déposé pour l'Association pour la défense et la protection de la Grande Conche à ROYAN et du littoral environnant.

Cette association met en cause le permis de construire délivré à la S.C.I. "LA GRANDE HUNE" pour l'édification d'un immeuble collectif sur une propriété sise 172 Bd F. Garnier à ROYAN.

Elle attaque également la délibération du Conseil Municipal du 12 Juillet 1973 et plus généralement le plan d'occupation de sols de la commune de ROYAN.

M. Le Rapporteur propose que la Ville de ROYAN réponde elle-même au mémoire introductif d'instance.

...../...

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à défendre à l'action engagée
devant le Tribunal de Poitiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour M. le Maire

L'Adjoint délégué



G. TETARD